

REGLEMENT INTERIEUR Ecole de Cirque Vit'anim

Les horaires des cours sont définis par tranches d'âge et en fonction du niveau des pratiquants à partir de 12 ans. Les enfants sont acceptés à partir de 3 ans (s'ils sont propres). Les parents sont tenus de respecter ces horaires et sont invités à ne pas rester dans la salle de cours pour le bon déroulement de celui-ci.

L'enseignement est dicté par un projet pédagogique mis en place par l'équipe pédagogique. Ce projet pédagogique est à la disposition des parents en permanence dans le hall d'entrée. Il est fortement conseillé de le consulter.

Une tenue adaptée à la pratique des arts du cirque est demandée :

- chaussettes ou chaussons de gymnastique (obligatoires uniquement pour le fil de fer).
- Vêtements plutôt près du corps et souples.
- Le jeans est exclu ainsi que les jupes et le port de bijoux.

Par raison de sécurité le hall d'entrée doit toujours rester libre, le déshabillage y est donc interdit. Un vestiaire est mis à disposition des enfants et parents (ne jamais laisser d'objet de valeur dans le vestiaire pendant les horaires de cours.)

Il est formellement interdit de courir dans les couloirs et de monter sur le matériel sans la présence du moniteur.

Il est formellement interdit de manger dans les salles d'entraînement et dans les vestiaires.

Les entrevues avec l'équipe d'encadrement se feront à l'intercours : un quart d'heure est généralement réservé à cela ou sur rdv.

Tous les enfants sont assurés par Vit'anim néanmoins chaque parent devra fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance R.C.

Les cours suivent le calendrier des vacances scolaires .Il n'y a donc pas de cours pendant les vacances scolaires, mais la plupart du temps des stages seront organisés (tarifs en sus).

Tout accident devra être signalé à la direction dans les 48h qui suivent le cours si celui-ci n'a pas été enregistré.

Le remboursement d'une cotisation n'est possible que dans les cas suivants :

- annulation d'une inscription pour un enfant de 3-4 ans après au moins 2 séances de cours.
 - incapacité de plus de 2 mois sur présentation de justificatifs (certificat médical, mutation,...).
- La licence FFEC* (25€) est non remboursable.

Un panneau d'affichage est installé dans le hall. Toutes les informations essentielles concernant la vie de l'école y figurent: il est important que les parents le consultent régulièrement.

Chaque enfant réalise en fin d'année une présentation de travail (entre fin mai et fin juin). Son contenu est construit tout au long de l'année. La régularité dans les cours est donc primordiale.

Règles de discipline : tout manquement à l'un des points ci-dessous sera sanctionné par une exclusion immédiate de l'école :

- usage d'alcool ou de tabac pendant les horaires de cours,
- usage de substances dopantes,
- vol dans l'enceinte de l'école,
- dégradation volontaire d'installations.
- comportement irrespectueux.

*FFEC : Fédération Française des Ecoles de Cirque.

VITANIM 7 RUE SIDI-BRAHIM 38100 GRENOBLE RCS B342793916 (87B524) Siret 34279391600012-8610

N°TVA intracommunautaire FR 79 342793916

*** « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »**

Licences exploitant 1-1100818 licence producteur 2-1100819 licence diffuseur 3-1100820